

Lyon, 10 octobre 2018

La plateforme ECORENO'V confirme son succès auprès des habitants de la Métropole de Lyon.

Lors du Conseil métropolitain du 17 septembre dernier, les élus ont voté 9 M€ supplémentaires pour le programme ECORENO'V afin de faire face à l'augmentation des demandes d'aides à l'écovénovation des bâtiments. Lancée en 2015, la plateforme a déjà financé la rénovation énergétique de 6 436 logements des parcs privés et publics pour un montant de subventions de plus de 17 millions d'euros. Au total, ce sont plus de 108 millions d'euros de travaux qui ont été générés grâce à ECORENO'V.

Le succès de la plateforme ne se dément pas :

- le 25 septembre dernier, 60 professionnels se sont réunis dans les locaux de la collectivité pour échanger sur les filières bio-sourcées dans l'éco-rénovation. En effet, depuis le mois d'avril dernier, la Métropole apporte une bonification des subventions ECORENO'V à chaque fois que les artisans effectuant des travaux d'écovénovation utilisent comme isolants de la laine de bois, de chanvre, de la ouate de cellulose ou des menuiseries en bois ou en bois et aluminium pour lesquelles la fabrication utilise peu d'énergies fossiles.
- Le 2 octobre dernier, la Métropole, en partenariat avec la ville d'Oullins, organisait une rencontre pour les copropriétaires désireux de s'engager dans l'écovénovation de leurs résidences. 3 copropriétés déjà engagées dans le processus ont témoigné de leur parcours entre le moment de la prise de décision, l'accompagnement et les aides reçues de la part de la Métropole.
- Le 17 octobre prochain, dans le cadre du congrès national du bâtiment durable qui se tient à Lyon les 17 et 18 octobre, la Métropole organise une visite de copropriété financée par la collectivité dans le 8^e arrondissement de Lyon. Cette rénovation thermique concerne un bâtiment datant de 1974 et comprenant 150 logements. La copropriété, qui n'avait prévu qu'un ravalement de façade, a finalement opté pour

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

un programme ambitieux dans le cadre de la plateforme ECORENO'V. L'audit énergétique réalisé a montré la pertinence d'étudier des travaux de performance énergétique en plus des travaux classiques d'entretien. Les travaux porteront sur l'isolation des façades par l'extérieur, l'isolation des toitures, le remplacement des chaudières et la mise en place d'un contrat de performance énergétique pour sécuriser les économies d'énergie.

La plateforme ECORENO'V, mise en œuvre en 2015, dans le prolongement des expérimentations d'éco-rénovation initiées dès 2012 dans le cadre du Plan-Climat, permet aujourd'hui d'unifier l'ensemble des programmes d'aides à la réhabilitation du parc privé de la Métropole de Lyon en un seul dispositif.

ECORENO'V est la traduction concrète de la volonté de la Métropole de Lyon et de ses partenaires de répondre aux enjeux de développement durable et de mettre en œuvre le volet habitat du Plan Climat, en particulier par la rénovation thermique des maisons individuelles et des copropriétés.

Elle est une réponse pratique aux attentes des ménages et des copropriétaires désireux de s'engager dans la rénovation thermique de leurs logements : améliorer le confort des logements des habitants de la Métropole, c'est améliorer leur qualité de vie.

Une page du site web de la Métropole de Lyon est dédiée au sujet :

<http://www.grandlyon.com/ecorenov>

Les ménages et les copropriétés désireux de réhabiliter leurs logements disposent d'un numéro de téléphone unique **04 37 48 25 90** et d'un mail dédié **ecorenov@alec-lyon.org** qui les oriente vers l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Cette dernière propose un accueil téléphonique du lundi au vendredi et des rendez-vous aux ménages. C'est la première étape de leur projet d'éco-rénovation.

► Des aides financières :

De 2 000 € à 5 000 € pour les maisons

De 2 000 € à 3 500 € par logement pour les copropriétés (somme répartie en fonction de la surface des logements)

Le montant de l'aide peut varier en fonction des travaux et des performances énergétiques obtenues. Par ailleurs des bonus peuvent être obtenus en plus de l'aide de base dans le cas d'usage de matériaux biosourcés.

30 millions d'euros ont été prévus à la programmation pluriannuelle des investissements pour financer ce dispositif (ainsi que celui de la rénovation des logements sociaux).

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



GRANDLYON
la métropole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

► Des subventions individuelles en fonction des revenus des ménages :

En plus des subventions à destination de tous les ménages, la Métropole de Lyon et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) proposent des aides financières individuelles en faveur des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs qui pratiquent du loyer maîtrisé. Ces subventions contribuent aussi à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

► Un suivi personnalisé de dossier à chaque étape :

La plateforme renforce l'accompagnement des demandeurs dans leurs démarches et les conseille sur les économies d'énergie et l'utilisation des équipements après travaux.

La Métropole soutient l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour développer le suivi de consommation avant et après les travaux de réhabilitation. Les syndicats et conseils syndicaux de copropriétés se voient proposer un conseil renforcé, adapté à la complexité de la décision collective.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse

